

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 mai 2015

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 mai 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 10 avril 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Offre d'achat pour la parcelle AC 28 au Lotissement des Sagnettes

Décision unanime pour fixer le prix du m² du dernier lot à 20 €, portant le prix du lot à 25 120 €, pour tenir compte de la configuration très difficile du terrain.

2. Opération de réaménagement du Groupe Scolaire : réalisation des emprunts

Accord unanime pour désigner la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin pour contracter les emprunts suivantes :

	Montant emprunté	Taux	Durée
Emprunt à court terme TVA	73 000,00	1,19	2 ans
Emprunt à long terme	82 000,00	1,50	15 ans

3. Mare et fossés des Mazeaux

Unanimité pour désigner l'Entreprise Eric Bard comme attributaire pour la réfection de la mare des Mazeaux pour un montant HT de 4 230,25 € et des fossés pour un montant HT de 1 661,50 €.

4. Rémunération des conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonctions

Vote unanime pour fixer la rémunération des conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonctions par arrêté du maire à 4,125% de l'indice brut terminal 1015, représentant la moitié de l'indemnité des adjoints. Ceci représente un montant mensuel brut de 156,81 € qui sera versé à compter du 1^{er} mai 2015.

5. Recours à des agents contractuels

Unanimité pour autoriser le maire à avoir recours à des agents contractuels dans le cadre de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, et pour signer des conventions de mise à disposition de personnel avec une autre collectivité pour pallier un surcroît d'activité, ou assurer le remplacement d'un agent indisponible

6. Prise en charge des repas d'un agent en formation

Accord unanime pour prendre en charge sur le budget communal le coût des 16 repas pris pendant la formation UFCV d'un agent en Contrat d'Avenir, sur présentation d'un justificatif des dépenses et établissement d'une note de frais.

7. Fixation de la surtaxe d'assainissement

Décision unanime de maintenir pour l'année 2015 la part communale de la redevance d'assainissement comme suit :

- . sur la consommation : 0,9292 €/m³
- . sur l'abonnement : 5,05 €

8. Plan de gestion du Gour de Tazenat

Unanimité du Conseil municipal pour donner son accord à Manzat Communauté pour l'élaboration d'un plan de gestion pour le Gour de Tazenat, Manzat Communauté étant Maître d'Ouvrage, avec la collaboration du CPIE et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

9. Subvention de fonctionnement

Accord unanime pour attribuer une subvention de fonctionnement de 200 € à l'Association « Autour du Four Banal de Lalignier ».

10. Acquisition d'une structure modulaire

Unanimité pour faire l'acquisition d'une structure modulaire de 6 m x 2,50 m, au prix HT de 1 550 €, livraison comprise

11. Prix de vente d'un matériel hors service

Accord unanime pour fixer à 50 € le prix de vente d'une tondeuse à gazon hors service pour récupération de pièces.

12. Désignation d'un délégué de la commune à la SPL SEMERAP

Décision unanime de confier à M. Sébastien PORTIER, adjoint, qui les accepte :

- La représentation de la commune à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP
- La délégation au Comité de Contrôle Analogue de la SPL SEMERAP.

13. Avis de la commune sur le SDCI

Décision unanime de donner un avis favorable à Manzat Communauté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, Préfet de Région.

Questions diverses

- a) Aucun projet de travaux sur le réseau d'eau potable n'est à transmettre au SIAEP Sioule et Morge pour l'année 2016.
- b) Un projet de parc éolien, présenté par EDP Renewables n'a pas été retenu par le conseil municipal.
- c) Dans le cadre de la mutualisation des services, un agent en Emploi d'Avenir sous contrat à la commune de Manzat sera mis à disposition de la commune de Charbonnières-les-Vieilles à mi-temps pendant une période de 3 mois (juin à août 2015).
- d) Un stage de mise à niveau d'habilitation électrique destiné aux agents concernés des services techniques, organisé par le CNFPT et la commune de Charbonnières-les-Vieilles en unions de collectivités, se déroulera dans les locaux de la mairie les 18 et 19 juin 2015.
- e) La journée de travail des agriculteurs, le lundi 25 mai, a été très fructueuse : 6 équipes composées de 3 à 5 personnes ont réparé 15 km de chemins ruraux.
- f) La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le lundi 29 juin 2015 à 20 h.